# PEINTURE TABLEAU

## Définition

Peinture pour réaliser ou entretenir les tableaux de classe.

## Destination

Peinture de tableau pour intérieur.
Les supports adéquats sont le bois ou le métal après application d'un primaire adapté.

## Propriétés

- Effaçage facile de la craie.
- Bon tendu.
- Bon accrochage sur support sain.
- Facilité de mise en œuvre pour la rénovation.
- Dilution et nettoyage des outils à l'eau.
- Facilité de nettoyage.

## Mise en œuvre

Elle devra se faire conformément au DTU 59.1.

### Préparation

- Les supports seront propres et sains.
- Les parties métalliques serons recouvertes d'un primaire antirouille.
- En entretien, laver l'ancien revêtement et éliminer les parties non adhérentes.

### Application

- Bien mélanger avant application.
- Sur support neuf, appliquer deux ou trois couches.
- En entretien, appliquer une couche.

**Brosse et rouleau**

- Sans dilution.

**Pistolet**

- Diluer à 5 %.
- Ne pas appliquer par température inférieure à 5°C et supérieure à 30°C.

### Diluant

Eau

## Caractéristiques techniques

### Aspect du film
Mat.

### Brillant spéculaire
Inférieur à 10 sous 60°.

### Teintes
Noir ou vert.

### Conditionnement
0,5 litre.

### Liant
Polyuréthane - acrylique.

### Densité
1.05 kg/dm³.

### Séchage
(à 20°C, H.R. : 65 %)

- Hors poussières : 30 min.
- Sec : 1 heure.
- Recouvrable : 2 heures.

Attendre 48 heures avant d'écrire.

### Extrait sec
En poids : 35 %.
En volume : 33 %.

### Conservation
- En emballage d'origine (non ouvert) : 12 mois.
- À l'abri de la chaleur, du gel et de l'humidité.

### Rendement
8 à 10 m²/l pour une épaisseur sèche de 40 microns.

## Caractéristiques règlementaires

### Classification
**AFNOR**
NF T 36-005 - Famille I classe 7b2

### Assurance
**PEINTURE TABLEAU** est assuré au titre de la responsabilité civile professionnelle des fabricants et assimilés de matériaux de construction.

### Hygiène et sécurité
Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Pour plus de renseignements, merci de consulter notre fiche de données de sécurité.

### Règlementation COV
Conforme à la directive COV 2004/42/CE :
Valeur limite UE pour ce produit (cat A/a) : 140 g/l.
Ce produit contient moins de 110 g/l de COV.

### Déchets
Empêcher toute infiltration de ce produit dans le sol et l'écoulement dans l'eau et les égouts. Traitement des déchets conformément aux directives officielles en vigueur. Ne recycler que les conditionnements complètement vides. Remettre les restes de peinture liquide au centre de collecte pour les déchets spéciaux.

**CED :** 080112.

*Information sur le niveau d'émission de substances volatiles dans l'air intérieur, présentant un risque de toxicité par inhalation, sur une échelle de classe allant de A+ (très faibles émissions) à C (fortes émissions).

La présente fiche technique annule et remplace toute documentation antérieure de cette marque.
Elle a pour but d'informer notre clientèle sur les propriétés de notre produit. Les renseignements qui y figurent sont fondés sur nos connaissances actuelles et sont indicatives. Toutefois ces renseignements ne peuvent suppléer un descriptif approprié à la nature et à l'état des fonds à peindre. L'évolution de la technique étant permanente, nous nous réservons le droit d'apporter à nos fabrications les modifications qui s'imposent sans préavis, et nous recommandons à notre clientèle, avant toute mise en œuvre, de vérifier auprès de nos services que la présente fiche n'a pas été modifiée par une édition plus récente.
Dans le cas particulier des teintes en extérieur, sur des surfaces susceptibles de subir des chocs thermiques cycliques, il est conseillé d'exiger le choix de teintes dont l'indice de luminance lumineuse Y est supérieur à 35.
Les données dans cette fiche sont valables pour le produit blanc.

reca peintures
RECA S.A.S.
94 route de Toulouse F-31190 AUTERIVE
Tél. : +33 (0)5 61 50 55 50
www.reca.tm.fr
contact@reca.tm.fr